



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance extraordinaire du 16 septembre 2019*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le seizième jour du mois de septembre 2019 à 19h00.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Éric Morency  
Mario Boily  
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Appel d'offre 2019-02 Souffleur amovible**
- 4. Période de questions et commentaires**
- 5. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse, Denise Roy, ouvre la séance.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 176-09-2019**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

### **3. Appel d'offre 2019-02 Souffleur amovible**

#### **Résolution 177-09-2019**

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'août la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions par le biais de SEAO pour l'achat d'un souffleur amovible;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission, soit :

JA Larue 143 135.83\$ tx incluses

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne doit avoir les autorisations nécessaires pour un emprunt;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la soumission de JA Larue au coût de 143 135.83 \$ incluant les taxes conditionnellement à l'obtention de l'autorisation par le Ministre du règlement d'emprunt #375-2019.

Adoptée

### **4. Période de questions et commentaires**

Aucune question dans la salle.

### **5. Levée de l'assemblée**

#### **Résolution 178-09-2019**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 19h15.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

*Denise Roy,*  
Mairesse.

---

*Dominique Giguère,*  
Directrice générale.